

Comité consultatif sur l'application des droits

Seizième session
Genève, 31 janvier – 2 février 2024

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Secrétariat

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Admission d'observateurs ad hoc
4. Examen du programme de travail arrêté à la quinzième session de l'ACE (paragraphe 41 du document WIPO/ACE/15/12) :
 - échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres;
 - échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace;
 - échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif

des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres; et

- échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE.

5. Activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle

6. Travaux du comité

7. Élection d'un président et de deux vice-présidents pour la dix-septième session

8. Adoption du résumé présenté par le président

9. Clôture de la session

[Fin du document]